

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée, signifiée et tenue le mardi 17 juillet 2018 à 18 h 43.

Sous la présidence de madame Gisèle Dicaire, mairesse de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Bernard Malo, madame Marie-Claude Déziel, madame Lisiane Monette, monsieur Raymond St-Aubin, madame Julie Moreau, monsieur Maxime Bélanger et monsieur Joseph Dydzak.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 18 juin 2018 à 18 h 30.
4. Adoption du règlement # AG-042-2018 concernant le Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel, ses interventions et la prévention des incendies.
5. Dépôt des états financiers vérifiés de l'Office municipal d'habitation de Ste-Marguerite-du-Lac-Masson pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017.
6. Annulation de constat # 2018-INC-013.
7. Résultat d'ouverture des soumissions – Fourniture d'un véhicule amphibie modèle Argo Avenger 8 x 8 ST Limited 2018 – Dossier # SI-201803-12.
8. Période de questions.
9. Levée de la séance.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Madame Gisèle Dicaire, présidente, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à huit (8) membres.

AG-927-07-2018

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Joseph Dydzak, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé avec la modification suivante :

- Le point 4, Adoption du règlement # AG-042-2018 concernant le Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel, ses interventions et la prévention des incendies, est retiré de l'ordre du jour.

AG-928-07-2018

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE LUNDI 18 JUIN 2018 À 18 H 30.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le lundi 18 juin 2018 à 18 h 30 dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette. APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 18 juin 2018 à 18 h 30 soit et est approuvé tel que rédigé.

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT # AG-042-2018 CONCERNANT LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL, SES INTERVENTIONS ET LA PRÉVENTION DES INCENDIES.

Ce point a été retiré de cet ordre du jour.

AG-929-07-2018

5. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE STE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017.

ATTENDU la résolution # AG-882-12-2017 prise le 18 décembre 2017 par laquelle ce conseil acceptait les prévisions budgétaires 2017 révisées de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson au montant de 72 716.00 \$ ne présentant aucun déficit d'opération ;

ATTENDU que l'Office dépose ses états financiers pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2017 ;

ATTENDU que les résultats démontrent un déficit réel pour l'année 2017 au montant de 10 599 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil prenne acte du dépôt des états financiers vérifiés de l'Office municipal d'habitation (OMH) et autorise le Service de la trésorerie à procéder aux écritures comptables requises pour le paiement représentant dix pour cent (10 %) du déficit soit 1 060.00 \$.

QUE ce conseil affecte un montant de 1 060 \$ du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2017 à cette dépense.

AG-930-07-2018

6. ANNULATION DU CONSTAT # 2018-INC-013.

ATTENDU qu'un constat d'infraction # 2017-INC-013 a été émis au montant de 272.00 \$ pour une intervention du Service de sécurité incendie pour un feu à ciel ouvert suite à l'interdiction émise par la SOPFEU ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Pierre Tessier, favorable à l'annulation justifiée dudit constat compte tenu des délais d'information mis en cause ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et autorise l'annulation du constat d'infraction # 2018-INC-013 au montant de 272.00 \$.

AG-931-07-2018

7. RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – FOURNITURE D'UN VÉHICULE AMPHIBIE MODÈLE ARGO AVENGER 8 X 8 ST LIMITED 2018 – DOSSIER # SI-201803-12.

ATTENDU les besoins du Service de sécurité incendie et la planification au chapitre d'achat de véhicule tout terrain et d'équipements pour affronter tous les types de pistes en forêt pour sauvetage et autres utilités municipales ;

ATTENDU le devis # SI-201803-12 tel que transmis aux soumissionnaires potentiels par invitation le 20 juin 2018 pour la fourniture d'un véhicule amphibie de type Argo 8 x 8 ;

ATTENDU le résultat d'ouverture de la seule soumission déposée à la date limite de dépôt du 5 juillet 2018 à 15 h tel qu'il appert au tableau suivant :

Soumissionnaire	Marque et modèle	Montant avant taxes
Argo Québec (9045-9942 Québec inc.)	Argo Avenger 8 x 8 St Limited	37 000.00 \$

;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Pierre Tessier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la soumission d'Argo Québec (9045-9942 Québec inc.) au montant de 37 000.00 \$ plus les taxes applicables (soit 42 725.29 \$ toutes taxes incluses) et lui attribue le contrat pour la fourniture d'un véhicule amphibie Argo Avenger 8 x 8 St Limited 2018 le tout tel qu'il appert au devis # SI-201803-12.

QUE cette dépense soit acquittée en temps et lieu et payable pour un montant de 21 744.00 \$ à recevoir de la MRC des Pays-d'en-Haut par l'entremise du programme d'aide financière pour soutien à l'organisation des intervenants d'urgence hors réseau routier (SUMI), pour un montant de 17 101.38 \$ par le fonds de roulement de l'agglomération pour une période de dix (10) ans et le résiduel de 767.63 \$ par les activités de fonctionnement au poste # 63-31020-000.

QUE le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Pierre Tessier, soit mandaté à agir pour et au nom de la Ville pour prendre possession du véhicule nouvellement acquis et procéder à son immatriculation.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

AG-932-07-2018

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 18 h 52, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Madame Gisèle Dicaire
Présidente

(signé)

Madame Judith Saint-Louis
Greffière